

Triathlon de la Cote Bleue

Règlement de Course

Préambule : Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement ainsi que la réglementation de la Fédération Française de Triathlon, les accepter et s'engage à les respecter. (cf Réglementation FFTRI <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>)

Rappels : **Le drafting (aspiration - abri) est interdit** sur les deux courses. La route étant ouverte à la circulation, le respect du code de la route est obligatoire conformément au règlement de la Fédération Française de Triathlon. Le port du bonnet de bain numéroté fourni par l'organisateur est obligatoire. Sur la partie vélo, le port du casque à coque rigide agréé est obligatoire. La jugulaire devra être serrée tout au long de la partie cycliste, y compris dans le parc à vélos. Le port du dossard n'étant pas obligatoire en natation, il est vivement conseillé de le porter uniquement en cyclisme et en course à pied. Le dossard est à placer correctement sur le devant (course à pied) et au dos (vélo). Il est possible d'utiliser une ceinture élastique avec un seul dossard avec 3 points de fixation minimum à condition que la ceinture soit placée au plus bas au niveau de la taille. Tout autre positionnement de la ceinture fera l'objet d'une remise en conformité par une procédure « Stop and Go ». L'étiquette de vélo mentionnant votre numéro de dossard est à placer sur la tige de selle de votre vélo. Les concurrents doivent faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Toutes insultes proférées à l'encontre d'un arbitre, officiel, bénévole ou d'autre concurrent ainsi que tout comportement contraire à l'éthique sportive est passible d'une disqualification et d'une demande de saisie de la commission disciplinaire. Toute aide extérieure est interdite. Quelle que soit l'épreuve, il est interdit à d'autres concurrents de circuler sur les parcours si une course est en cours. Les affaires personnelles devront être mises dans un sac à l'entrée du parc à vélo.

Développement Durable : L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes...), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet est interdit et sera sanctionné. Conformément aux règles définies au chapitre « Arbitrage » de la réglementation, si l'athlète peut se remettre en conformité, la sanction sera un carton jaune, soit un « stop & go », si l'athlète ne peut pas, ou ne veut, pas se remettre en conformité, la sanction sera un carton rouge, soit la disqualification.

Boucle de pénalité : Tout concurrent ayant reçu un carton noir pendant la partie cycliste doit effectuer une boucle de pénalité sous sa responsabilité lors de la course à pied. En relais, il est de la responsabilité du cycliste de signaler sa (ou ses) pénalité(s) au coureur à pied le relayant. La boucle de pénalité est située après le restaurant « La Calanque Bleue » sur le bord du parcours. Elle est de 200m pour la distance « XS », et de 300 m pour la distance « S »

Droit à l'image : Tous les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation des sons et images enregistrés durant la manifestation et ce pour une durée infinie.

Annulation : En cas d'annulation de l'épreuve le remboursement des inscriptions se fera au prorata des frais engagés pour l'organisation. L'organisateur s'accorde le droit de modifier le parcours en cas de force majeure, notamment en fonction de la météo. Si les conditions climatiques ne permettent pas d'effectuer la natation, par mesure de sécurité, celle-ci sera remplacée par une épreuve de course à pied. L'épreuve de natation sera annulée notamment si la température est inférieure ou égale à 12°.

Responsabilité : L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route, ou en cas de vol ou de perte d'objets, ou pour le non-respect des consignes de l'organisateur, des arbitres ou du service médical, et du présent règlement.

Retrait des dossards : Le retrait des dossards se fera le jour de la course sur justification de son identité. Le concurrent devra au préalable lors de son inscription fournir la copie papier ou numérique de sa licence FFTRI compétition ou du certificat médical (de moins d'un an le jour de l'épreuve) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition. Chaque concurrent devra vérifier et valider les données le concernant. Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié FFTRI)

Puces nouvelle génération : Attention, toute puce non rendu en fin de course sera facturée 47 € . Sur demande de l'arbitre principal, tout concurrent franchissant la ligne d'arrivée sans puce ne sera pas classé.

Temps disqualifiant (distance XS uniquement) : Sortie parc à vélo pour course à pied 1h00 Tout concurrent arrivant au-delà de ces temps sera disqualifié d'office et devra rendre son dossard à un arbitre ou un membre de l'organisation.

Temps disqualifiant (distance S uniquement) : Sortie parc à vélo pour course à pied 1h30 Tout concurrent arrivant au-delà de ces temps sera disqualifié d'office et devra rendre son dossard à un arbitre ou un membre de l'organisation.